



Les étapes et le calendrier de l'orientation en 3ème

Les choix d'orientation après la 3ème se construisent grâce au dialogue entre le jeune, sa famille et les équipes éducatives du collège. La place des parents dans ce processus est essentielle. Afin de favoriser les liens entre familles et équipes enseignantes, un outil de médiation des échanges a été développé par l'académie de Versailles : [la mallette post 3ème](#).

1. Au premier trimestre : la phase d'information

Le conseiller d'orientation-psychologue organise des **séances de sensibilisation à l'orientation** au collège. L'élève peut profiter du premier trimestre pour s'informer sur les métiers, faire un bilan de ses motivations, de ses intérêts et de ses capacités. La **brochure académique "Après la 3ème"** est distribuée à tous.

Conseils de classe du premier trimestre : décembre 2014.

2. Au deuxième trimestre : la phase provisoire d'orientation

Le jeune et sa famille formulent leurs projets d'études sur une fiche de dialogue : il s'agit des **intentions provisoires des familles**. Ces vœux sont examinés par le conseil de classe qui donne un avis et émet des hypothèses sur les choix possibles. A cette date, le jeune peut encore faire le point avec ses parents, ses enseignants et le conseiller d'orientation-psychologue.

Pour certaines spécialités rares et souvent très demandées (domaines professionnels divers, sections internationales, sections aménagées pour sportifs de haut niveau...), il existe des modalités d'admission particulières. Se renseigner au C.I.O. dès le mois de janvier. Des entretiens d'information sont organisés pour l'admission dans certaines formations professionnelles : [Pass PRO](#).

Conseils de classe du deuxième trimestre : mars 2015.

3. Au troisième trimestre : la phase définitive d'orientation

Le jeune et sa famille formulent les **choix définitifs** sur la fiche de dialogue et remplissent un dossier d'affectation. Outre les choix d'orientation, la famille y précisera les lieux d'affectation souhaités. Le conseil de classe examine ces choix et fait une **proposition d'orientation** : 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, première année de C.A.P. Il donne un avis sur les enseignements d'exploration et options, les spécialités ou les champs professionnels mais le choix revient à la famille.

Si les propositions du conseil de classe conviennent à la famille, elles deviennent **décisions d'orientation**. Dans le cas contraire, la famille rencontre le chef d'établissement pour lui présenter ses arguments, mais la décision en fin d'entretien revient au chef d'établissement.

En cas de désaccord, la famille peut demander le **maintien** en classe de 3ème pour la durée d'une année scolaire.

Si le désaccord persiste et si elle le souhaite, la famille peut également faire **appel**. L'appel ne peut porter que sur des demandes préalablement exprimées et uniquement sur la voie d'orientation choisie (pas sur les spécialités). Tout appel sur un vœu non exprimé sera déclaré non recevable. La commission d'appel se prononce sur toutes les demandes exprimées par la famille qui peuvent faire l'objet d'un appel. La famille peut être présente à cette commission.



[Dans l'académie de Versailles, combien de familles font appel en fin de 3ème ?](#)
("Repères académiques" : bilan 2013-2014 - vers la rentrée 2015).

Conseils de classe du troisième trimestre : juin 2015.

A consulter :

- [Inscription au lycée](#) (onisep.fr)
- [Le calendrier de l'orientation en 3ème](#) (education.gouv.fr)

mis à jour le 05/10/2015

Télécharger

- [Fiche dialogue 3ème \(rentrée 2015\)](#) (245 Ko)
- [Fiche dialogue 3ème Segpa \(rentrée 2015\)](#) (316 Ko)

Télécharger un logiciel pour lire les fichiers PDF